

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

**2022-018 (correctif) – Lot 2 597 607 – 3014, chemin Bellerive
2023-110 – Lot 5 184 528 – 1939, rue des Roses**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que les demandes de dérogations mineures suivantes seront prises en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023 :

2022-018 (correctif) : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la nouvelle marge avant de la résidence existante, c'est-à-dire 6,46 mètres au lieu de 7 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur.

2023-110 : Cette dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser un bâtiment principal ayant un coefficient d'emprise au sol de 22.5 % alors que le maximum autorisé à la réglementation est de 20,0 %.

Toute personne intéressée par ces demandes pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 1^{er} novembre 2023 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter les présentations en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance des demandes de dérogations mineures.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 16 octobre 2023

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Web de la Ville de Carignan, le 16 octobre 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 16 octobre 2023.

Donné à Carignan, ce 16 octobre 2023

Ève Poulin, avocate
Greffière